

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR le soussigné, Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint et greffier adjoint de ladite Ville, à l'effet :

QU'À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 10 février 2026, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 846-2025
CONSTITUANT LE COMITÉ DE CIRCULATION

QU'UN avis de motion a été donné le 8 décembre 2025 par monsieur le conseiller Steve Fuoco;

QU'UN projet de règlement a été déposé le 20 janvier 2026 par monsieur le conseiller Réal Richard;

QUE l'objet du règlement numéro 846-2025 est suffisamment décrit par son titre;

QUE ledit règlement est déposé au bureau du greffier adjoint à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

QUE ledit règlement numéro 846-2025 entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 11 février 2026.

Copie originale signée

Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint
et greffier adjoint